

SERVICE URBANISME  
Place Roi Albert 1<sup>er</sup>, 1  
5580 ROCHEFORT  
Tél. 084.220.617

Notre réf : Pun001/2026  
Numéro dossier : 10023451  
Réf. DGATLP : 4/PU3/2026/2457892

## ENQUÊTE PUBLIQUE

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE OU D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **LHOIST INDUSTRIE SA.**, demeurant à Usine de ON, en vue d'obtenir un permis unique de Classe 1, pour le **renouvellement des diverses autorisations arrivant à échéance le 23 juin 2027, la régularisation de la situation administrative, environnementale et urbanistique et l'autorisation de nouveaux projets d'amélioration destinés à optimiser le fonctionnement du site.**

Le projet se situe sur les communes de Marche-en-Famenne (Division 5 ON) et de Rochefort (Division 2 JEMELLE).

Le projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement. Celle-ci, réalisée par le Bureau d'études SERTIUS, est consultable dans le cadre de la présente enquête, ainsi que toutes les pièces du dossier de demande de permis. Il s'agit d'un projet de catégorie B, conformément à l'article D.29-1, §4, b) 1° du Code de l'Environnement, soumis à enquête publique d'une durée de 30 jours (article D.29-13, §1er 2° du Code de l'Environnement et articles D.IV.40, D.VIII.2, §2, D.VIII.6, D.VIII.7 et suivants du CoDT).

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour délivrer le permis unique de Classe 1 faisant l'objet de la présente enquête publique.

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Date, heure et lieu de la séance de clôture de l'enquête                                                                                                                                                                                                                                                                | Les observations écrites peuvent être adressées au                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21 mai 2026                    | 28 mai 2026                   | <b>29 juin 2026</b><br>à 14h : à l'administration communale de Nassogne, Place communale à 6950 Nassogne ;<br>à 11h : à l'administration communale de Marche-en-Famenne, Boulevard du midi 22 à 6900 Marche-en-Famenne ;<br>à 11h : à l'administration communale de Rochefort, Place Roi Albert 1er 1 à 5580 Rochefort. | Collège communal de Nassogne :<br>Place communale à 6950 Nassogne<br>ou par courriel : <a href="mailto:urbanisme@nassogne.be">urbanisme@nassogne.be</a> ;<br><br>Collège communal de Marche-en-Famenne<br>Boulevard du midi 22 à 6900 Marche-en-Famenne<br>ou par courriel : <a href="mailto:urbanisme@marche.be">urbanisme@marche.be</a> ;<br><br>Collège communal de Rochefort :<br>Place Roi Albert 1er 1 à 5580 Rochefort<br>ou par courriel : <a href="mailto:urbanisme@rochefort.be">urbanisme@roche-<br/>fort.be</a> . |

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture (28/05/2026) jusqu'à la clôture de l'enquête (29/06/2026), à :

**Nassogne** : Place communale à 6950 Nassogne, sur rendez-vous chaque jour ouvrable, de 8h30 à 12h30, le mardi jusque 19h sur rendez-vous, les samedis de 10h à 12 h (uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance). Téléphone : 084/22.07.45 ou 084/22.07.49. Email : [urbanisme@nassogne.be](mailto:urbanisme@nassogne.be).

**Marche-en-Famenne** : Boulevard du midi 22 à 6900 Marche-en-Famenne, accès libre le matin des jours ouvrables de 8h à 12h et, uniquement sur rendez-vous, l'après-midi, du lundi au jeudi de 13h à 17h et le vendredi de 13h à 15h ; et un jour par semaine jusque 20 h. Téléphone : 084/32.70.20 Email : [urbanisme@marche.be](mailto:urbanisme@marche.be).

**Rochefort** : Place Roi Albert 1er 1 à 5580 Rochefort, accès libre le matin des jours ouvrables de 8h30 à 12h et sur rendez-vous l'après-midi. Téléphone : 084/220.617 Email : [urbanisme@rochefort.be](mailto:urbanisme@rochefort.be).

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès :

- des conseillers ou à défaut des agents communaux délégués à cet effet ;
- du Fonctionnaire technique, M. Monachino, SPW Namur, Avenue Reine Astrid 39, 5000 Namur (081/71.53.57)

Tout intéressé peut formuler ses réclamations/observations écrites ou orales auprès de l'administration communale de son choix dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales seront

recueillies sur rendez-vous. Toute réclamation/observation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A ROCHEFORT, le 11 mai 2026

La Directrice générale,  
Amélie BOUCHE

Le Bourgmestre,  
Julien DEFAUX